

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 20 AVRIL 2010

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 20 avril 2010*

Aujourd'hui, à dix heures trente-quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 64 Loi donnant suite à l'énoncé économique du 14 janvier 2009, au discours sur le budget du 19 mars 2009 et à certains autres énoncés budgétaires

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.